

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL du 12 décembre 2014

En la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique présidée par le Maire Brigitte BRES C

Présents : Brigitte BRES C, Dominique AIPERTO, Marie Noëlle DEL AMO, Guy DE ZANET, Marc FLURI, Ange FRACASSI, Roger GIOANNI, Jean Pierre PIOLAT, Christine SIC

Absents : Stéphane PETRI, Christian PRADIER,

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance à 15 h.

Procurations de Stéphane PETRI à Ange FRACASSI, de Christian PRADIER à Jean Pierre PIOLAT

Marie Noëlle DEL AMO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1° Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 octobre 2014

Tous les élus présents ont reçu le document, aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2° Vente de parcelle de terrain à Télédiffusion de France.

TDF souhaite pérenniser ses sites pour une meilleure gestion et pratique donc une politique d'achat. La société propose d'acheter à la commune deux parcelles qu'elles louent depuis 1997, bail emphytéotique de 20 ans. Une parcelle sur laquelle est bâtie un bâtiment, et une autre à délimiter où est située l'antenne TDF.

Madame le maire, demande au conseil de délibérer sur une décision de principe d'acquisition par TDF des parcelles mentionnées. La société prendra à sa charge les frais du géomètre pour le document l'arpentage de la parcelle non délimitée. Le conseil délibéra plus tard sur la vente éventuelle.

Monsieur PIOLAT précise que cette vente permettrait de financer une partie des investissements à réaliser, monuments, parking.

Le conseil vote : 8 voix pour

0 contre

3 abstentions

3° Coupe de bois

L'ONF nous propose à nouveau la vente de coupe de bois dans la vallée du Cairos. Nous avons refusé faute d'éléments probants à leur première proposition qui concernait les parcelles n°10 et n°22. Cette nouvelle proposition concerne 3 parcelles, 2500 m³ volume de bois, n° 4, n°10 et n°22, toujours en bois façonné bord de route. Le prix du bois est toujours bas mais avec les subventions accordées par le Conseil Général pour bucheronnage, bois dépérissant et mitraillé nous aurions un rapport pour la commune de 43 000 €, étalé sur 2015-2016. Cette vente permettrait un entretien nécessaire pour la forêt et une ressource non négligeable pour la commune. Ces parcelles sont situées dans le Parc et les arbres ont été marqués en concertation avec le Parc. Cette coupe interviendrait après le 15 août 2015, le bois coupé sera évacué par Turini Monsieur RIEUTOR garde forestier, est affecté à Saorge.

Suite à son exposé, Madame le maire demande de prendre une délibération acceptant la vente de coupe de bois des parcelles nommées 4, 10, 22 et autorisant le maire à faire les demandes de subventions.

Le conseil vote à l'unanimité pour la vente des parcelles ci-dessus et autorise à l'unanimité le maire à demander des subventions.

4° Motion pour la reconnaissance et la réhabilitation des soldats fusillés pour l'exemple (guerre 14-18)

Nous avons reçu un courrier de la fédération nationale de la libre pensée, qui combat depuis quelques années pour la réhabilitation collective des soldats fusillés pour l'exemple. Le Ministère des Anciens Combattants, par un communiqué du 24 octobre 2014, vient de reconnaître qu'il y aurait eu 639 fusillés pour l'exemple pour « désobéissance militaire ». A ce jour, 3 Conseils régionaux, 30 Conseils généraux et plus d'un millier de municipalités à travers tout le pays exigent cette réhabilitation. La fédération nous propose de nous associer à cette campagne en nous soumettant le vote d'un vœu. Madame le maire donne lecture du vœu :

« Considérant que tout au long des quatre années de guerre des combattants français ont été condamnés pour l'exemple et fusillés ;

Considérant les travaux d'historiens et parmi eux le général BACH qui ont démontré l'arbitraire, la précipitation et le non-respect des droits les plus élémentaires de la défense ;

Considérant que sans chercher à réécrire l'histoire ou l'instrumentaliser, le temps est venu d'un acte symbolique et solennel de la représentation nationale permettant la réintégration des condamnés pour l'exemple dans la mémoire collective ;

En conséquence le Conseil Municipal réuni en séance plénière le 12 décembre 2014 souhaite que la République prenne dans un esprit d'apaisement et de justice la décision de reconnaître les soldats fusillés pour l'exemple comme des citoyens à part entière en les réhabilitant collectivement »

Le Conseil vote à l'unanimité pour la motion de la fédération.

5° Règlement protocolaire portant dispositions financières à l'occasion des fêtes de Noël pour le personnel communale ;

Les comptables doivent se faire produire la délibération exécutoire justifiant l'attribution de cadeaux ou de dépenses honorant une personne ayant œuvré pour la commune durant l'année écoulée.

Madame le maire propose un projet de règlement protocolaire portant les dispositions financière prises à l'occasion des fêtes de Noël organisées par la commune pour le personnel communal. Il s'agit d'adopter le règlement.

Le Conseil vote à l'unanimité ce règlement qui consiste à offrir un cadeau de Noël d'un montant maximum de 80 € TTC aux agents.

6° Biens vacants et sans maître

Dans la continuité de la politique d'appréhension des biens vacants et sans maître que l'ancienne municipalité a initié, le Conseil est appelé aujourd'hui à se prononcer sur la procédure engagée pour l'incorporation des biens vacants et sans maître. Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'article L.27 bis du code du domaine de l'état.

Considérant qu'aucune revendication n'a été présenté en Mairie dans le délai de six mois à partir de la dernière mesure de publicité prévue, considérant la volonté de la commune de mettre fin à l'état d'abandon de ces biens, le Maire demande au Conseil de bien vouloir incorporer dans le domaine communal privé les biens vacants et sans maître suivants : E6, E12, E111, E121, E131, E165, E300, F63, H99, O326, O524, O553, O556, O575, O591, O606, O636, O643, O650, O651, O652, P171, P183, P211, P213, P215, P216, P224, P245.

D266, D317, D318, D1507,

Et de prendre acte que cette incorporation sera constatée par un arrêté rectificatif du maire.

Le conseil adopte à l'unanimité la délibération d'incorporation des biens ci-dessus.

7° Informations diverses

Commission transport de la CARF :

- Le bus 905 vient trois fois par jour en semaine et deux fois le weekend à Saorge. Il y a un projet de lisser les horaires pour permettre de prendre les correspondances de train
- Le TAD : budget pour la vallée de la Roya trop important 350 000 € soit le voyage par personne coûte 50 €. Le service est à revoir et en étude vers une orientation en service activable sur des trajets précis et sur des jours fixés.

- Navette pour le patrimoine et les randonnées: depuis 2013 sont mises en place des navettes entre Menton Gorbio St Agnés, Menton Sospel, Roquebrune et la Turbie. La Roya pourrait en bénéficier, un jour par semaine serait dédié à Saorge, pendant juillet et aout, une navette de 30 personnes avec un guide qui resterait la journée.

Commission des déchets de la CARF : commande individuelle de composteurs de 10 à 15 € selon la contenance. Actuellement 5 personnes sont intéressées. La mairie réceptionnera le jeudi 18 décembre 10 composteurs.

Jardin d'enfant : Nous avons reçu l'accord de versement de subvention (réserve parlementaire du Sénateur Marc DAUNIS). La pelouse pour le terrain de foot et le jardin d'enfant a été commandée et arrive mardi. Les jeux ont aussi été commandés. Les travaux démarreront après les vacances de Noël.

Chaque année il faut refaire, les grillages, les filets, les jeunes s'accrochent et cassent tout, même le portail en fer a été dessoudé. Ces dégradations sont récurrentes, il faudrait sensibiliser les jeunes, par une information éducative lors de l'inauguration du jardin et terrain de foot. Les parents doivent aussi être vigilants.

Le site internet de la mairie est opérationnel, quelques modifications et améliorations sont encore en cours.

Le prochain numéro du journal d'information sera distribué courant janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire demande aux élus s'ils désirent intervenir.

Aucun membre du Conseil ne désirant prendre la parole, le Maire, avant de lever la séance annonce que les vœux seront prononcés le samedi 3 janvier à 17h autour d'une galette des rois.

Le maire lève la séance à 15h30, et suivant l'habitude, invite l'assistance à s'exprimer librement.

Pour Procès-verbal de séance, la secrétaire : Marie Noëlle DEL AMO

Pour Compte-rendu de séance et affichage, le Maire : Brigitte BRESC



Pour insertion au Registre des Délibérations, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

AIPERTO Dominique,

De ZANET Guy,

FLURI Marc,

FRACASSI Ange,

GIOANNI Roger

PIOLAT Jean Pierre

SIC Christine